



# Jeunes en librairie

GUIDE ÉTABLISSEMENTS /  
RÉFÉRENT(E)S PÉDAGOGIQUES

2022 - 2023



## Rappels

Jeunes en librairie est une **action d'éducation artistique et culturelle** qui vise à **faire connaître les acteurs de la chaîne du livre aux élèves de collèges, lycées et centres de formations des apprentis (CFA)**. Cette action s'appuie sur la **librairie indépendante**, vectrice de la rencontre entre les élèves et le livre.

Parmi les objectifs du dispositif :

- **encourager** les jeunes à **fréquenter** les librairies ;
- **favoriser** la **rencontre** des jeunes avec les livres ;
- faire **découvrir** aux collégiens et aux lycéens le **métier de libraire et la librairie** comme espace ludique, de rencontre et d'épanouissement ;
- **rendre** la **chaîne du livre** plus **lisible** et plus **accessible** ;
- **remettre** le **livre** au cœur des **outils d'émancipation**.

Comme le stipulait l'appel à projets 2022-2023 : « Le dispositif Jeunes en librairie finance uniquement les **rencontres entre le libraire et les élèves**. Si les établissements souhaitent prolonger cette opération par des actions complémentaires d'EAC, ils pourront solliciter les dispositifs portés par les différentes collectivités territoriales (Région, Départements) ou par les Rectorats de Montpellier et de Toulouse. »

Bien qu'ils restent très attentifs aux invitations d'auteurs et autrices, et au bon déroulement des projets construits par les établissements, les chargés de mission d'Occitanie Livre & Lecture n'ont pas vocation à prendre part à l'organisation de ces actions complémentaires.

## ➤ À la rentrée...

Vous avez reçu par voie postale le **livret** *Les métiers du livre : Comment ça marche ?*

La librairie partenaire et vous-même avez reçu par courriel la **convention tripartite** qui lie l'établissement, la librairie et Occitanie Livre & Lecture. Si ce n'est déjà fait...

**Étape 1** : Lire attentivement cette convention en vous assurant de l'**exactitude des informations mentionnées** (contacts, coordonnées, classe, etc.). Merci de nous signaler au plus vite toute erreur.

**Étape 2** : Le/la libraire signe d'abord la convention et vous la fait suivre

**Étape 3** : Vous la faites signer par le principal ou le proviseur de votre établissement et la renvoyez à Occitanie Livre & Lecture.

- Soit par courriel en format PDF ou JPEG à l'adresse : [jeunesenlibrairie@occitanielivre.fr](mailto:jeunesenlibrairie@occitanielivre.fr)
- Soit par voie postale :

Académie de Toulouse	Académie de Montpellier
<i>Occitanie Livre &amp; Lecture Olivia Egrot 14 rue des Arts, 31000 Toulouse</i>	<i>Occitanie Livre &amp; Lecture Emmanuel Varlet 47 quai du Verdanson, 34090 Montpellier</i>

**Étape 4** : Vous joignez à cette **convention signée** la **liste des élèves de la classe ou des classes concernée(s) par le projet**, en mentionnant bien le niveau et l'effectif exact. Cette liste sera également à transmettre à la librairie.

**Étape 5** : Vous prenez contact avec la librairie partenaire pour co-construire le projet et établir le calendrier des deux rencontres, celle de la visite du/de la libraire en classe et celle de la classe en librairie. Le choix des dates et des horaires est à décider avec la librairie, mais il est essentiel pour le bon déroulement de l'opération d'en informer Occitanie Livre & Lecture au plus tôt.

## ➤ Première rencontre : Visite du/de la libraire en classe

**Quand ?** Idéalement après les vacances de la Toussaint 2022 et jusqu'à avril 2023.

En amont, préparer les élèves à la rencontre. Le livret *Les métiers du livre : Comment ça marche ?* sera une ressource précieuse à cette fin.

## ➤ Deuxième rencontre : Visite de la classe en librairie

**Quand ?** Entre fin 2022 et mai 2023

**NB** : L'organisation du déplacement et les frais de transport de la classe sont à la charge de l'établissement.

- Le libraire remet à **chaque élève**, contre signature sur la liste d'émargement transmise par l'établissement, un **bon d'achat d'une valeur de 30 euros**. Le/la professeur(e) référent(e) peut récupérer, en signant à leur place, les bons d'achats des élèves absents – dont le nom doit toutefois figurer sur la liste communiquée au préalable à Occitanie Livre & Lecture – et les leur remettre pour qu'ils les utilisent lors d'une visite individuelle ultérieure.
- Un **bon d'achat de 50 euros** est également remis, contre sa signature, au **référent pédagogique pour le CDI de l'établissement**.

→ Les bons d'achat doivent être utilisés pour l'**acquisition d'ouvrages neufs** (les livres d'occasion sont exclus du dispositif)

Laisser **toute liberté de choix aux élèves** pour leurs achats en librairie, les équipes pédagogiques n'ayant pas vocation dans le cadre de ce dispositif à prescrire titres, thèmes ou genres particuliers.

Dans le cadre d'un partenariat avec Occitanie Livre & Lecture, des **radios locales** pourront être amenées à **réaliser des reportages** lors des visites en librairies : le cas échéant, faire **signer les formulaires de droit de captation et de diffusion** (transmis par Occitanie Livre & Lecture aux établissements concernés) **pour tous les élèves et enseignants participant à la rencontre** et les retourner impérativement à Occitanie Livre & Lecture au plus tard 10 jours avant la visite.

Après cette visite, Occitanie Livre & Lecture vous remercie de bien vouloir lui **adresser un bref bilan**, ainsi que, le cas échéant, les **photos et articles parus dans la presse**.

**NB** : Il n'est pas exclu d'inverser l'ordre des deux visites. Si, pour des raisons d'organisation ou par choix pédagogique, les établissements préfèrent recevoir le/la libraire en classe après la visite de la classe en librairie, c'est une possibilité.

Pour toute question : [jeunesenlibrairie@occitanielivre.fr](mailto:jeunesenlibrairie@occitanielivre.fr)

**Merci de votre participation !**